



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Vols

Question écrite n° 57768

#### Texte de la question

M Henri Bayard attire l'attention de M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique sur l'alerte donnée par les compagnies d'assurances quant à l'augmentation importante des vols de voitures, cette augmentation étant d'environ 14 p 100 en 1991 par rapport à l'année précédente. En raison des conséquences de toutes natures que cela représente, il lui demande quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour inverser cette situation.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de l'intérieur et de la sécurité publique, en présence du problème particulier des vols de voitures, n'a pas manqué d'y sensibiliser ses services. Ceux-ci ont reçu des instructions destinées à orienter leur action tant au plan dissuasif que repressif, afin de mieux lutter contre le développement de ce phénomène, auquel l'extension constante du parc automobile n'est, d'ailleurs, pas étrangère. Ainsi, chaque fois que possible, des surveillances et des contrôles inopines impliquant les forces de police disponibles sont intensifiées sur les axes routiers, les parkings d'immeubles, des grandes surfaces, sur les ports d'embarquement ou dans les quartiers sensibles. De même, avec les moyens techniques actuels, l'interrogation telematique du fichier national automobile est possible lors des contrôles de voitures suspectes, ce qui permet d'effectuer immédiatement les vérifications nécessaires. Un service spécialisé de la direction centrale de la police judiciaire a, par ailleurs, en charge les affaires de trafic et apporte son assistance aux services locaux. Ces derniers ne ménagent pas leurs efforts et procèdent à de minutieuses et parfois longues investigations, ce qui a permis de procéder, depuis le début de l'année, au démantèlement de plusieurs réseaux de trafic international de véhicules volés. C'est ainsi que, le 25 décembre 1992, l'action coordonnée de la direction centrale de la police judiciaire, de la police urbaine de Toulon et de la police judiciaire bruxelloise a permis de démanteler une filière internationale de véhicules volés et de faire écrouer seize malfaiteurs. En outre, la carte grise infalsifiable, mise en place en juillet 1992, évitera les contrefaçons et falsifications de documents, qui sont les rouages essentiels des trafics précités. Quant aux constructeurs et professionnels de la sécurité dans le domaine de l'automobile, ils offrent au public divers systèmes de protection qui apparaissent comme autant d'obstacles supplémentaires à l'action des individus coutumiers de ce genre de délits. De plus, ainsi qu'il l'a annoncé lors de sa conférence de presse du 24 septembre 1992, le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique a chargé ses services de conduire une réflexion avec les constructeurs automobiles, les assureurs et les « équipementiers ». L'objectif tend vers la mise en place d'un dispositif complet de lutte contre cette forme particulière et développée de délinquance que constituent les vols de voitures. Cette réflexion, déjà très fructueuse, devrait déboucher sur la mise au point technique d'un système de détection particulièrement efficace des véhicules volés avec, dans un premier temps, une application à titre expérimental. Enfin, M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique a confié, le 30 septembre 1992, à M Bret, conseiller de Paris, une mission d'étude sur les délits relatifs à l'automobile, à achever pour le 30 novembre 1992. M Bret a pour mission d'établir un constat précis de cette forme de délinquance, d'en analyser les causes et les modes de développement et de proposer des mesures de prévention, de dissuasion et de répression pour la réduire.

## Données clés

**Auteur** : [M. Bayard Henri](#)

**Circonscription** : - Union pour la démocratie française

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 57768

**Rubrique** : Automobiles et cycles

**Ministère interrogé** : intérieur et sécurité publique

**Ministère attributaire** : intérieur et sécurité publique

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 18 mai 1992, page 2178